

Les cours d'eau du Pays d'Ancenis

Il y a deux bassins versants principaux sur le Pays d'Ancenis :
 • Hâvre, Grée et affluents de la Loire,
 • Erdre amont.

Chacun fait l'objet d'un programme d'actions spécifiques, mené par la Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) en lien avec ses partenaires. Ce document traite du programme 2023-2028 concernant le bassin versant Hâvre, Grée et affluents de la Loire en Pays d'Ancenis.

Bassin versant Hâvre, Grée et affluents de la Loire et ses sous-bassins versants

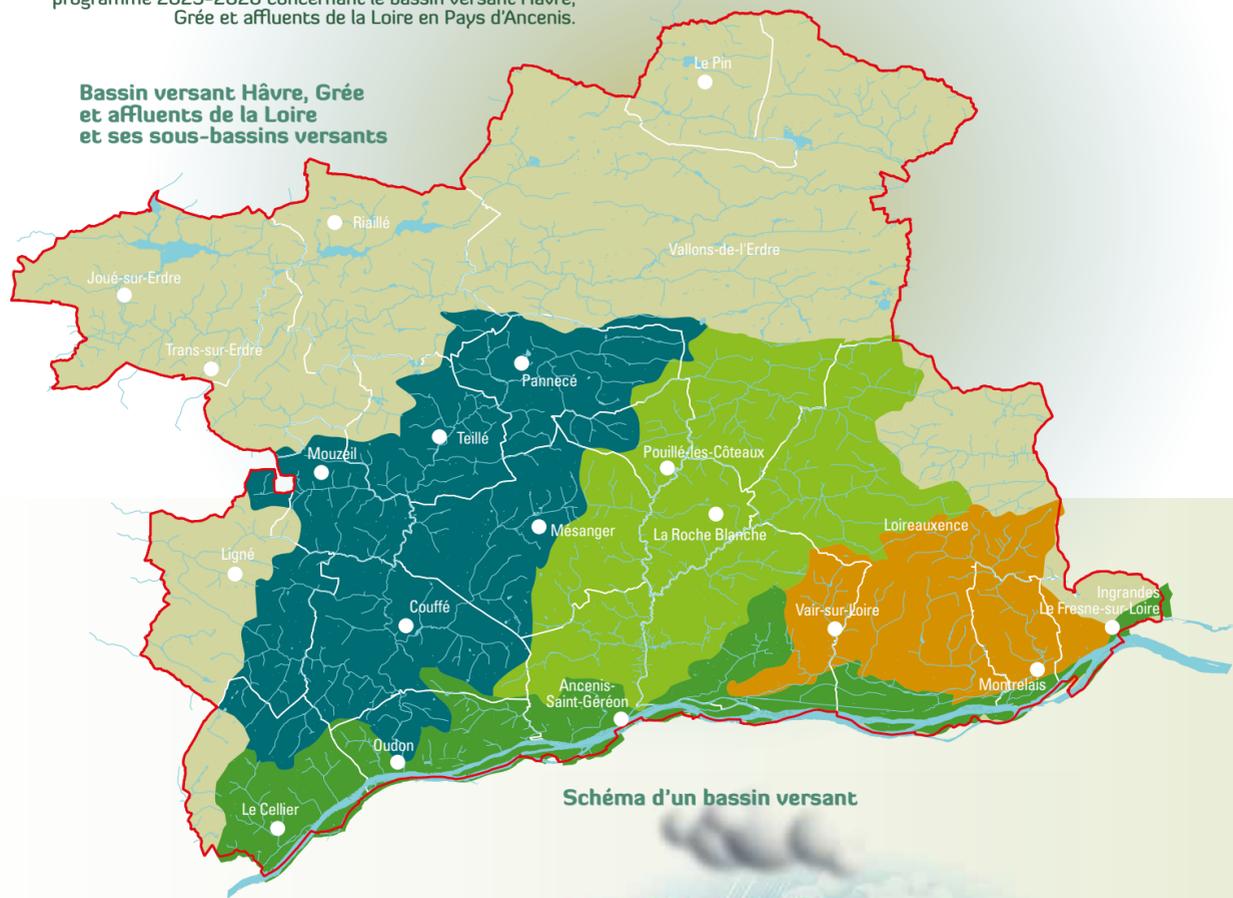


Schéma d'un bassin versant

- Réseau hydrographique principal
- Pays d'Ancenis
- Sous-bassin versant du Hâvre
- Sous-bassin versant du Grée
- Sous-bassin versant de la Boire Torse
- Sous-bassin versant des affluents de la Loire



Bassin versant : Portion de territoire, délimité par une ligne de crête (colline, montagne...), dont l'ensemble des eaux converge vers un même point de sortie appelé exutoire : cours d'eau, lac, mer, océan, etc. Une gestion cohérente doit être menée à l'échelle du bassin versant pour atteindre le bon état visé par le Directive Cadre sur l'Eau.

Droits, devoirs responsabilités

lorsque l'on vit près des cours d'eau

L'eau fait partie du « patrimoine commun de la nation ». Sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable, dans le respect des équilibres naturels, sont d'intérêt général. Lorsque la rivière délimite deux propriétés, son lit et ses berges appartiennent pour moitié à chaque propriétaire. Ils doivent donc en assurer l'entretien. (source Code de l'environnement)

Droits du propriétaire riverain : quelques exemples

- Clôturer son terrain si cela ne perturbe pas l'écoulement naturel de l'eau (pas de clôture dans le lit)
- Prélever l'eau dans les limites autorisées
- Droit de pêcher pour lui et sa famille sous réserve de s'acquitter d'une carte de pêche.

Obligations du propriétaire riverain : quelques exemples

- Entretien le cours d'eau et la végétation en berge
- Surveiller et entretenir ses ouvrages hydrauliques
- Protéger les milieux aquatiques : interdiction de rejeter ou introduire des polluants, ou des espèces animales ou végétales qui peuvent dégrader les milieux aquatiques.

(source Code de l'environnement et Code Civil)

Retrouvez les bons gestes et ceux à proscrire dans le guide du riverain disponible sur www.pays-ancenis.com et sur demande auprès de la COMPA.



Les espèces invasives

Le Pays d'Ancenis compte une vingtaine d'espèces végétales invasives, telles que la jussie, la renouée asiatique... et une dizaine d'espèces animales invasives comme le ragondin, le rat musqué, l'écrevisse de Louisiane, le poisson-chat, la perche soleil...

Le ragondin et le rat musqué sont classés nuisibles en France. Ils peuvent, à ce titre, être chassés toute l'année en tout lieu. Ils peuvent transmettre des bactéries responsables d'une maladie nommée « leptospirose ».

Pour toute question sur la gestion des milieux aquatiques, contacter la COMPA : 02 40 96 31 89 www.pays-ancenis.com

Communauté de communes du Pays d'Ancenis
Centre administratif "Les Ursulines"
CS50201
44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex

Document réalisé avec le soutien financier de



secondregard.fr - Crédits photos : COMPA © DR - Imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales, par Coubaud Imprimeur, certifié ISO 14001



P A Y S D ' A N C E N I S

Programme de restauration du bassin versant du Hâvre, du Grée et des affluents de la Loire en Pays d'Ancenis 2023-2028

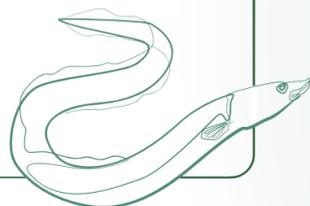
Redonner vie aux cours d'eau



Pourquoi restaurer les milieux aquatiques ?

le saviez-vous ?

L'anguille est le poisson migrateur de référence sur les bassins versants du Hâvre, du Grée et des affluents de la Loire. Le braconnage des civelles, la surpêche, les obstacles à la migration, les parasites... lui ont valu le statut d'espèce en danger critique d'extinction (dernier niveau avant l'extinction).



Les cours d'eau et zones humides en bon état constituent un patrimoine naturel riche aux fonctions multiples :

- ✓ capacité auto-épuratoire,
- ✓ préservation de la biodiversité,
- ✓ régulation des crues,
- ✓ développement d'activités et de loisirs (pêche, kayak, promenade...),
- ✓ structuration du paysage,
- ✓ ressource potentielle en eau potable...

La protection de cet or bleu est donc une nécessité. Mais, depuis plus d'un siècle, les aménagements réalisés ont engendré une dégradation globale des milieux aquatiques.

Au titre de la Directive Cadre sur l'Eau, l'état écologique du bassin versant du Hâvre, Grée et affluents de la Loire a été qualifié de « moyen » à « mauvais ». En d'autres termes, la faune et la flore aquatiques qui peuplent les cours d'eau et la qualité physico-chimique (nitrates, phosphores...) de l'eau sont dégradés. Objectif : viser ou atteindre le bon état des cours d'eau d'ici à 2027.

le saviez-vous ?

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis mène une concertation avec les riverains concernés avant d'intervenir. Elle peut mener les actions sur des parcelles privées à l'aide de la Déclaration d'Intérêt Générale (DIG) obtenue auprès des services de l'Etat.



Comment restaurer les milieux aquatiques ?

Le programme d'actions 2023-2028⁽¹⁾

La COMPA agit aujourd'hui en priorité sur les têtes des sous-bassins versants, c'est-à-dire au niveau des sources des cours d'eau.

- ✓ Restauration de la ripisylve (végétation des berges) : débroussaillage, plantations, élagage avant les travaux sur le lit mineur⁽²⁾...
- ✓ Restauration de la morphologie des cours d'eau : redonner une forme naturelle à la rivière, pour varier le débit, la profondeur de l'eau...
- ✓ Aménagement d'ouvrages (équipements pour réguler l'eau, comme les barrages, vannes, vantelles...) pour la libre circulation des poissons et sédiments : restauration de la continuité écologique
- ✓ Études complémentaires sur les ouvrages les plus impactants
- ✓ Lutte contre les espèces invasives (ragondins, jussie...) sur les zones de travaux
- ✓ Plantation de haies
- ✓ Aménagement de zones tampons pour lutter contre les ruissellements et les transferts de polluants lorsque l'eau rejoint le milieu naturel
- ✓ Sensibilisation envers les agriculteurs, les scolaires et les techniciens (agents communaux des espaces verts, etc.) et grand public

Le programme est soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région des Pays de la Loire et le Département de Loire-Atlantique.

⁽¹⁾ Liste non exhaustive
⁽²⁾ Lit mineur/majeur : En période de crue, la rivière sort de son lit mineur pour inonder son lit majeur.



le saviez-vous ?

1 gramme de substance active de pesticides suffit à polluer 10 000 m³ d'eau soit la consommation en eau d'une famille de 4 personnes pendant... 30 ans !

Un cours d'eau en bon état



Rivière avec des méandres et écoulements diversifiés (profondeur et vitesse de l'eau)
Présence de pierres, cailloux de différentes tailles au fond du lit (granulométrie)
Berges en pente douce
Préservation des haies et du bocage, végétation en berge (ripisylve)
Pratiques agricoles adaptées

en mauvais état



Rivière rectiligne, élargie et approfondie avec un écoulement homogène
Absence de pierres et cailloux de différentes tailles au fond du lit
Lit colmaté par du limon ou de la vase
Berges effondrées ou trop abruptes
Absence de végétation en berge
Pratiques agricoles inadaptées

David Hale

GAEC des Sensives à Teillé



La COMPA a mené des travaux sur le ruisseau de Teillé en 2020-21 sur notre parcelle. On peut penser que le chantier a juste consisté à mettre des cailloux mais c'est bien plus que ça. La nature revit. Avant, le niveau de l'eau pouvait énormément varier en dix jours et même être à sec. Aujourd'hui, il reste au moins des poches d'eau l'été. Des anciens m'avaient dit qu'il y avait des anguilles et des gardons il y a 50 ans ; ils sont revenus depuis les travaux. Des plantes repoussent au fond du lit. La COMPA a aussi planté 4 km de haies : l'eau de pluie n'emporte plus tout sur son passage et les animaux peuvent s'abriter.



Les actions menées par la COMPA lors du dernier programme (2016-2022)

23 km de haies plantées pour limiter le transfert des polluants vers les cours d'eau, le long des exploitations

37 km de lit mineur* restaurés

45 km de végétation des berges plantée, entretenue ou restaurée

56 ouvrages (équipements pour réguler l'eau, comme les barrages, vannes, vantelles...) aménagés ou effacés pour restaurer la continuité écologique : la libre circulation des poissons et sédiments

11 sites ont bénéficié d'arrachage de jussie (plante invasive)

45 classes de primaire du Pays d'Ancenis sensibilisées aux milieux aquatiques

10 producteurs accompagnés vers l'acquisition de pratiques utilisées en agriculture biologique

